

(N^o 31.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1907.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée
d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent
de l'armée pour 1908.

(Voir les n^{os} 22 et 31, session de 1907-1908, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. MULLE DE TER SCHUEREN, ff^{ons} de Président; BERNAEYGE
et le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1908 a été voté par la Chambre des Représentants, dans la séance du 11 décembre, par 68 voix contre 58 et une abstention. Il n'a pas été soulevé d'objection au sein de votre Commission de la Guerre, qui vous propose l'adoption du Projet de Loi par 2 voix contre une.

Le Rapporteur,
Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE

Le ff^{ons} de Président,
A. MULLE DE TER SCHUEREN.